

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 19 mars 2019*

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : CASAGRANDE Hervé, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

**Absente** : SEGAS Sophie.

**Absents excusés** : CHOPO Guy, DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, ROBERT Adrien.

**Ayant donné procuration** : DONNAINT Cédric à HERIN Christophe.

**Secrétaire de séance** : MAUREL Jean-Claude.

*Avant le début de la séance, Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :*

- *Délibération : Choix du prestataire pour le marché public « Acquisition d'une balayeuse »*

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

**2019/011 – Délibération : Choix du prestataire pour le marché public « Acquisition d'une balayeuse »**

Concernant le Marché Public d'Acquisition d'une balayeuse, Monsieur le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19/03/2019 pour ouvrir et analyser les offres reçues.

Au terme de cette réunion, la CAO a décidé de retenir l'offre de l'entreprise LABOR HAKO, pour sa balayeuse d'occasion « **HAKO CITYMASTER 600** » pour un montant de :

- **44 018,25€ HT**
- 8 803,65€ TVA
- 52 821,90€ TTC

Les membres de la CAO ont retenu les options suivantes :

- Néant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les crédits sont inscrits à l'article 218 du budget primitif assainissement 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces choix.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire décide, à l'unanimité :**

- D'entériner la décision de la CAO concernant le choix de l'entreprise HAVOR HAKO pour l'achat de la balayeuse d'occasion et des options ci-dessus citées, validant ainsi le coût total de l'opération à **52 378,85 € HT**, soit 62 854,62 € TTC.
- Charge Monsieur Le Maire de notifier le marché à l'entreprise LABOR HAKO
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue et toutes autres pièces concernant le marché.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### **2019/012 – Délibération : convention Aqua-Parc**

Il est rappelé le projet de mise en place de structures terrestres et aquatiques sur le site d'Aiguelèze par la SAS AQUA-PARC, représentée par M. Alexis BARDON à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. Ces structures seront fonctionnelles chaque année de juin à septembre selon les critères mentionnés dans la convention (montant du loyer...). Le paragraphe « Droit de résiliation par la commune » a été supprimé, la résiliation par le bénéficiaire quant à elle a été réduite à 6 mois avant l'échéance annuelle.

Après présentation aux Elus, cette dernière a été validée et sera annexée à la présente délibération.

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 1

### **2019/013 – Délibération : demande de subvention / Installation de vestiaires local piscine**

Afin de pouvoir parvenir à la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration du site d'Aiguelèze en période estivale, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ainsi qu'auprès du Conseil Départemental du Tarn.

En espérant pouvoir recevoir les subventions nécessaires, le tableau prévisionnel est le suivant :

➤ **Montant estimatif des travaux (devis + travaux en régie)**

- Plomberie – Evacuation – Sanitaire – Eau chaude : 7 622,50 € HT
- Travaux en régie : 22 377,50 € HT
- Frais liés aux travaux : 15 377,50 € HT (achat matériel)  
15 000,00 € HT (travail agents)

<b>Plan de financement</b>			
<b>Partenaires</b>	<b>Dépenses (HT)</b>	<b>Recettes</b>	<b>%</b>
Travaux communaux	30 000.00 €		
Conseil Départemental du Tarn		10 500.00 €	35.00
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet		10 500.00 €	35.00
Commune		9 000.00 €	30.00
<b>Total</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal : Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux élus :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### **2019/014 – Délibération : CDD agent technique saisonnier / Création d'emploi non permanent**

Monsieur Le Maire explique qu'en raison du travail saisonnier des agents techniques il est nécessaire de procéder à une création d'emploi non permanent, à savoir 17,5/35° pour une durée de 5 mois à compter du 15 avril 2019.

Ces emplois étant à pourvoir le plus rapidement possible, des entretiens professionnels vont avoir lieu rapidement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne l'accord au Maire de signature de tous documents relatifs à cette embauche

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### **2019/015 – Délibération : Grand débat**

Lors de la dernière séance, certains élus ont soumis leurs idées pour contribuer au grand débat national. Celles-ci ont été modifiées et sont proposées de la façon suivante :

- Rendre obligatoire la fusion des communes (pour les communes de moins de 1 000 habitants)
- Envisager le tirage au sort de 5 élus sur 15 renouvelables tous les 2 ans
- Mise en place d'un service citoyen engagé pour le 16-25 ans, semblable à un service militaire à faire durant 2 mois sur sa commune de résidence
- Mise en place d'une réforme fiscale sur les formes vénales des biens immobiliers
- Réflexion sur l'abattement fiscal pour ceux qui s'impliquent dans la commune
- Les personnes relevant d'aides comme RSA, chômage..., doivent donner un certain nombre d'heures de travail à la commune

L'ensemble de ces contributions sera transmise dans les meilleurs délais, à qui de droit.

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 0

### **Discussion autour du barreau routier - Entre la RD 988 et la RD 200**

L'emprise du barreau routier est en propriété du département. Sont à noter les points suivants :

- Point d'avancement du projet : déclaration environnementale faite
- Points à prévoir : déclaration d'intérêt général
- En cours : étude et conclusion de la sécurisation de la RD 988
- Prise de contact avec le bureau d'étude pour travailler sur l'impact de la circulation communale et envisager un sens de circulation et d'accès à la RD 988

Un courrier au Conseil Départemental du Tarn est prévu à la suite de ces différentes étapes.

## **Questions diverses**

### **Auto-laveuse**

Il est nécessaire de mettre en concurrence des sociétés proposant ce produit.

### **ECOT 81**

Le projet présenté par cette coopérative de photovoltaïque va être soumis aux membres de l'Exécutif.

### Achat du véhicule du service technique

La réception du Renault Kangoo électrique est prévue le 5 avril. Il est prévu prochainement l'installation de prises électriques de charges.

### Stade de foot

Un devis a été demandé pour la remise en état du terrain de foot de Rivières. Celui-ci s'élève à 3 070,00€ HT.

Un entretien annuel sera ensuite à envisager.

**Fin de la séance : 19h55**

**La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
2019/011	Délibération : <i>Choix du prestataire pour le marché public « Acquisition d'une balayeuse »</i>
2019/012	Délibération : convention Aqua-Parc
2019/013	Délibération : demande de subvention / Installation de vestiaires local piscine
2019/014	Délibération : CDD agent technique saisonnier / Création d'emploi non permanent
2019/015	Délibération : Grand débat

**Ainsi fait et délibéré le 19 mars 2019.**

<b>Hervé CASAGRANDE</b>	<b>Guy CHOPO</b> <i>Absent excusé</i>	<b>Hélène COMMENGE</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Cédric DONNAINT</b> <i>Absent excusé</i>
<b>Christophe HERIN</b>	<b>Julie JACQUET</b> <i>Absente excusée</i>	<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Stéphane PENNE</b>
<b>Adrien ROBERT</b> <i>Absent excusé</i>	<b>Marylise SAINT-JEAN</b>	<b>Carine SEBI</b>	<b>Sophie SEGAS</b> <i>Absente</i>	